



PROCES-VERBAL

**Séance ordinaire
du 31 mars 2014**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil communal

du 31 mars 2014

Président : M. Yvan Pahud
Secrétaire : Mme Martine Cuennet
Scrutateurs : MM. Dionisio Baptista et Marcel Cloux
Huissière : Mme Janique Ferrari

Le Conseil communal a été régulièrement convoqué le 14 février 2014 pour le

lundi 31 mars 2014 à 20h00
à l'Espace Alexei Jaccard

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Assermentations
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2013
4. Communications du bureau du Conseil
5. Communications municipales

Rapport des commissions chargées d'étudier les rapports-préavis et les préavis municipaux suivants :

6. **No 933-14** Collège de la Poste - 4^{ème} étage - aménagement d'une classe et déménagement du PPLS (Service de Psychologie, Psychomotricité et Logopédie en milieu Scolaire) et le service santé à la Rue du Collège 2
7. **No 934-14** Adhésion au but optionnel « Zone Bleue » de l'Association de régionalisation de l'action sociale Jura-Nord Vaudois, ARAS
8. **No 935-14** Réfection de murs de soutènement à la Rue du Chasseron et au Chemin du Rocher
9. **No 936-14** Modernisation des WC publics de la place de la Gare

- 10. **No 937-14** Mise en place d'une télégestion pour le réseau de gaz
- 11. **No 938-14** Aménagement pour les terrains de pétanque
- 12. **No 939-14** Chalet Le Forestier - aménagements extérieurs
- 13. Interpellations, propositions, questions

M. le Président ouvre la dernière séance du Conseil communal de cette année. Il souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1. Appel

Sont présentes et présents :

M. le Syndic Franklin Thévenaz, MM. les Municipaux Luc Martin, José Gonzalez, Cédric Roten et Philippe Duvoisin

45 conseillères et conseillers sont présents et 7 sont excusés.

Sont excusés :

Mmes Isabelle Dessonnaz, Gerty Nicolier et Lydia Rossy

MM. Jacques Dumoulin, Anthony Joseph, Edouard Nekaka et Jean-Samuel Py.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. le Président implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée. Il annonce les modifications suivantes de l'ordre du jour :

Au point 13 : motion de M. Pierre-Alain Gerber

Au point 14 : postulat de M. Alain Bonnevaux

Au point 15 : interpellations, propositions, questions

2. Assermentations

M. le Président a reçu les lettres de démission de :

M. Kevin Junod, UDC et Mme Adeline Sottas, socialiste.

Sont assermentés :

M. Lionel Numa Pesenti, PLR et **Mme Aline Gygax Nobs**, PS.

Le nombre des conseillers votants est dès lors de 46.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 juin 2013

M. le Président signale l'omission du nom de **Mme Laurence Varela**, PLR, dans la liste des démissionnaires. Il la prie de l'excuser pour cet oubli et remercie Mme Laurence Varela pour son engagement pendant toutes les années qu'elle a consacrées à la chose publique.

M. Sébastien Nobs demande les modifications suivantes.

Citation

Dans mon intervention sur le budget, page 16, remplacer la phrase : « *Il précise qu'il s'agit d'un contrat Mobilis pour un véhicule Mobility* » par : « *Il précise qu'il s'agit d'un contrat pour un véhicule Mobility, Mobilis étant une zone tarifaire de transport public.* »

A ma deuxième intervention, le montant indiqué était de Chf 2'759.-.

A la réponse de M. le Syndic, remplacer « *du préavis concernant Mobilitis* » par « *du préavis Mobility* ».

Fin de citation

Pour rester dans le même sujet, il remercie la Municipalité de lui avoir fourni toutes les factures comprises dans ce compte 2012 du budget 2014. En voici le résumé :

- Garantie de chiffre d'affaire 2011 Chf 493.85
- Abonnement Mobility Chf 250.-
- Garantie de chiffre d'affaire 2012 Chf 2'759.-.

Ne connaissant que la dernière facture, il remercie la Municipalité d'avoir répondu à sa question concernant la différence entre la garantie de chiffre d'affaire 2012 et le montant indiqué sur le compte.

Sous réserve des corrections ci-dessus, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. Communications du bureau du Conseil

M. le Président annonce que le bureau a reçu la lettre de démission de Mme Martine Cuennet, secrétaire du Conseil communal, à fin juin 2014. Il donne lecture de son courrier et la remercie d'ores et déjà pour son travail. Il a interpellé les différents groupes, selon lettre dont il donne lecture. Aucune réponse ne lui étant parvenue, une annonce de recherche paraîtra prochainement dans la presse locale.

M. le Président annonce que la sortie du Conseil communal est fixée au samedi 14 juin prochain.

5. Communications municipales

M. le Syndic en donne lecture.

Citation

1. Ressources humaines

La Municipalité a préavisé favorablement à l'engagement de :

-- Mme Claire Wieland, en qualité de dessinatrice au Bureau technique, par contrat intérimaire via SWISSINTERIM avec début d'activité au 4 mars 2014. Le compte 300.3080 "personnel facturé par tiers" a été créé à cet effet au budget 2014.

-- Mmes Gabrielle Girardi, Aurianne Varela et M. Sébastien Thierstein, en qualité d'apprentis employés de commerce, avec effet au 1^{er} août 2014.

Nous portons à votre connaissance que :

-- M. Eric Baudin, adjudant, a repris la responsabilité du Poste de Gendarmerie de Sainte-Croix au 1^{er} janvier 2014.

-- M. Luca Grand-Guillaume-Perrenoud a été engagé au 12 mai 2014 pour diriger les activités touristiques de la région de Sainte-Croix/Les Rasses, en remplacement de M. Michel Ruchat, qui a fait valoir son droit à la retraite.

Nous formulons tous nos meilleurs vœux de succès aux personnes citées ci-avant.

La Municipalité a pris connaissance de la volonté de cesser leurs activités de :

-- M. Steve Barraz, monteur-appareilleur aux Services Industriels, avec effet au 31 mai 2014

-- M. Olivier Krebs, monteur-appareilleur aux Services Industriels, avec effet au 31 mai 2014

Nous tenons à les remercier pour le travail réalisé en faveur de la collectivité.

2. Naturalisation sans audition

La Municipalité a approuvé la demande de naturalisation facilitée des étrangers nés en Suisse présentée par Mme Marie Germaine Mestroni, née le 17 février 1990 à Lausanne, ressortissante française.

3. Projet Bâtiment Métiers 3

Lors de la séance du 25 juin 2012 - préavis no 904-12 -, le Conseil communal a accordé un crédit de Chf 236'000.- pour mandater un bureau d'étude pour la construction d'un bâtiment en faveur du Centre professionnel du Nord Vaudois et de l'Association des « Trolls en Tablier bleu ». C'est le Bureau Philippe Gueissaz qui a été mandaté pour ce travail. En avril 2013, la Direction générale de l'enseignement obligatoire nous a demandé d'accueillir une partie des élèves des Communes de Baulmes et Vuiteboeuf. Plus de 80 élèves supplémentaires sont attendus d'ici à 2016 et la Municipalité a décidé de donner mandat au bureau d'étude d'intégrer la possibilité de créer six nouvelles classes dans le bâtiment projeté.

4. Vaud Fribourg TV SA

Dans le cadre d'un assainissement de la société Vaud Fribourg TV SA, la Municipalité a accepté d'abandonner le remboursement de son prêt d'actionnaire postposé d'une valeur de Chf 12'000.- et de convertir 1/6 de ce montant soit Chf 2'000.- en 25 actions nominatives d'une valeur nominale de Chf 80.-. La charge de cette opération a été dans les comptes 2013.

5. Commission sociale communale

La Commission sociale communale a été formée, elle est composée de dix membres représentant la Municipalité, les partis politiques et les professionnels des activités sociales et de la jeunesse. Elle est composée de : Mmes Isabelle Dessonnaz et Dorine Voirol, MM. Franklin Thévenaz, José Gonzalez, Daniel Jaccard, Michaël Mollet, Jean-Michel Catillaz, Claude Borgeaud, Thierry Monod, Henri Desplos et d'un observateur du Service de la santé M. Antonello Spagnolo. La première réunion s'est déroulée le 26 mars.

6. Parc Eolien de Sainte-Croix

La cour de droit administratif a fixé l'audience le mercredi 30 avril 2014 à 14h00 concernant les recours de l'Association pour la défense des Gittaz et du Mont-des-Cerfs et consorts, Fondation Suisse pour la Protection et l'Aménagement du Paysage, Helvetia Nostra et Brasey-Bonnevaux Sophie et consorts.

7. Nouveau projet d'EMS du CSSC

Une mise à l'enquête publique de modifications du plan général d'affectation a été publiée du 1^{er} mars au 30 mars 2014. Cette procédure a pour but de colloquer la parcelle n° 1734 (succession Rousselet) en zone hospitalière et logements liés afin de pouvoir y accueillir le futur EMS. Au terme de cette procédure, nous rappelons que le Conseil communal est compétent pour traiter les éventuelles oppositions et statuer définitivement sur la nouvelle affectation.

8. Projet d'extension Ecole de cirque

La Municipalité a pris connaissance du dernier projet d'extension de l'Ecole de cirque, une mise à l'enquête est en cours. Une participation communale est demandée et un préavis sera soumis au Conseil lors de la prochaine séance.

9. Passeport Cinéma

Le passeport cinéma a été créé en 2013 par le Réseau des villes de l'Arc jurassien, en collaboration avec les départements culturels des communes membres ainsi que les salles de cinéma de l'Arc Jurassien. Il a été renouvelé pour l'année 2014 au prix de Chf 30.-, permettant un rabais de 50 % sur une séance de cinéma et sur les offres culturelles, touristiques, sportives et culinaires proposées. Ledit passeport est en vente à la réception de l'Hôtel de Ville. Le Comité du passeport cinéma a décidé d'en offrir un à tous les conseillers des communes concernées et nous avons le plaisir de vous le remettre à l'issue de cette séance.

10. Club des petits inventeurs

Cette année, la Municipalité est partenaire avec la Commune d'Yverdon-les-Bains, la Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion (HEIG-VD) et le Centre professionnel du Nord Vaudois (CPNV) du Club des petits inventeurs. Ce club a pour objectif de promouvoir les technologies et les sciences auprès des jeunes de 8 à 12 ans à travers la construction d'un bricolage.

11. BACAB SA

La Municipalité a interpellé la société BACAB SA, filiale du groupe BARTEC, concernant son projet de transférer sa production à Gotteszell en Allemagne avec une perte de plus de 30 postes à Sainte-Croix. Une séance s'est tenue avec M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, une délégation de l'entreprise, l'ADNV, le syndicat UNIA et la Commune, afin de proposer des solutions concrètes en vue de sauvegarder les emplois. Les propositions sont en possession de la Direction du groupe BARTEC et une décision est attendue.

Le 25 courant, lors d'une séance tenue sous la direction de M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba à Lausanne, en présence de représentants de la Municipalité de Ste-Croix, la direction de BARTEC a refusé les offres qui lui avaient été faites, - notamment par le Gouvernement vaudois et la Commune de Ste-Croix, - afin de maintenir et éventuellement d'augmenter ses emplois à Ste-Croix. 30 emplois de BACAB SA seront ainsi délocalisés en Allemagne.

12. Journée des apprentis

Une journée des apprentis a été organisée le 14 mars dernier à Lausanne. Cette journée a pour but d'enrichir les connaissances de nos jeunes par la découverte de lieux ou de séminaires. Cette année nous avons visité le Parlement vaudois, pris part à une présentation de STAT-VD (ex SCRIS) et participé à la journée annuelle de l'Aide humanitaire de la Confédération suisse, avec la présence de M. Didier Burkhalter, Président de la Confédération.

13. Entente scolaire des Communes de Baulmes, Bullet, Mauborget, Vuiteboeuf et Sainte-Croix

Le projet d'entente pour la nouvelle organisation scolaire a été préavisé favorablement par toutes les Municipalités des communes sollicitées. Le texte est maintenant à la Direction générale de l'enseignement obligatoire pour validation par les services juridiques du canton. La version finale sera soumise à votre autorité conformément aux dispositions de la Loi sur les communes (LC).

Le 27 courant, le service juridique du Département vaudois des institutions et de la sécurité donnait son aval au texte d'Entente proposé. Celui-ci a alors été envoyé aux cinq Communes membres de l'Entente pour acceptation. L'Entente devrait alors entrer en vigueur le 1^{er} août 2014, après validation par le Conseil d'Etat.

14. Coup de balai printanier

La Commune organise avec la Société des pêcheurs en rivières (SVPR) la journée « coup de balai » le samedi 3 mai 2014, rendez-vous à partir de 8h00 à l'Avenue de la Gare, devant les dépôts communaux.

15. Pool des musées

M. Michel Ruchat a été nommé coordinateur du Pool des Musées à partir du 1^{er} avril 2014. La vaste expérience, les compétences professionnelles ainsi que le réseau de M. Ruchat constitueront des atouts considérables à la promotion de nos musées.

16. Réaménagement de la Rue du Jura et de ses infrastructures

Le bureau RWB Hydro Concept a été mandaté et une expertise des eaux usées existantes a été effectuée (tracés, branchements). Des variantes chiffrées sont attendues d'ici le 15 mai afin de prendre position, d'ici là une consultation aura lieu avec notre Service Technique.

17. Trottoir Avenue de Neuchâtel-Col des Etroits

Le dossier est à l'examen préalable au Service des routes depuis quelques semaines et nous attendons sous peu la décision avant la publication de mise à l'enquête.

18. Mandat d'Etude parallèle (MEP) - Secteur Gare

Une réflexion générale sur l'urbanité du secteur de la Gare a été lancée par le biais d'un mandat d'étude parallèle (MEP). Quatre bureaux d'architectes/urbanistes doivent établir un projet selon un cahier des charges défini. Un collège, présidé par M. Bruno Marchand, architecte et professeur EPFL, a été formé afin de suivre cette procédure qui permettra l'élaboration d'un futur plan partiel d'affectation (PPA). Une présentation publique avec exposition est prévue dans le courant de l'automne 2014. Les frais liés à cette procédure ont été budgétés dans le cadre du préavis No 930-13.

19. Réponses aux questions posées en séance ordinaire du Conseil communal du 9 décembre 2013

Motion Thierry LUTHRINGER pour le groupe socialiste, demande à la Municipalité d'élaborer un préavis d'un crédit d'étude pour la construction d'une troisième salle de sport aux normes 2012 d'ici le prochain Conseil communal, de prévoir dans le plan d'investissement de l'année prochaine le budget nécessaire à ce crédit d'étude, de créer ensuite une commission ad hoc afin d'élaborer le projet de construction d'une troisième salle de sport, en prévoyant l'implantation, le coût de construction, le plan de financement d'ici mi-2015, d'évaluer les répercussions budgétaires de son coût d'exploitation et de prévoir dans le plan d'investissements 2014-2017 un montant adapté à cette construction.

Les frais d'étude d'une troisième salle de sport sont prévus dans le plan d'investissements en 2014 pour Chf 50'000.-. D'autre part, la nouvelle convention d'Entente scolaire des Communes de Baulmes, Bullet, Mauborget, Vuiteboeuf et Sainte-Croix traite des répartitions de frais et investissements. La Municipalité souhaite attendre sa ratification afin d'avoir tous les éléments pour répondre à la motion.

Motion Michel BUEHLER, en son nom personnel et avec l'accord du groupe socialiste, demande à la Municipalité d'étudier la possibilité d'acquérir le refuge-restaurant de La Casba.

La Municipalité a pris acte de la motion qui nous a été remise. A ce stade, elle a été sollicitée pour la création d'un droit distinct permanent (DDP) sur la parcelle communale afin

de faciliter l'acquisition de ce refuge. La Municipalité suit attentivement le déroulement du dossier et répondra à la motion lors du prochain Conseil communal.

M. Olivier GUIGNARD donne lecture d'une interpellation concernant les routes cantonales desservant Sainte-Croix, à savoir la route Col des Etroits - Buttes et la route Vuiteboeuf - Sainte-Croix, le Conseil communal demande à la Municipalité d'intervenir avec toute la fermeté nécessaire auprès des Autorités cantonales compétentes afin qu'elles fixent et publient les dates de réalisation des travaux répertoriés et reconnus comme indispensables à la sécurité et à la fluidité du trafic sur ces tronçons.

La Municipalité a transmis un courrier en date du 26 février 2014 à Mme la Conseillère d'Etat vaudoise Nuria Gorrite et M. le Conseiller d'Etat neuchâtelois Yvan Perrin en transmettant l'interpellation de M. Olivier Guignard et demandant de nouvelles mesures pour les routes mentionnées ci-dessus. Nous n'avons pas reçu de nouvelles à ce jour.

Le 25 courant, M. le Conseiller d'Etat Laurent Kurth de la République et Canton de Neuchâtel, répondait à la Municipalité de Ste-Croix de la manière suivante sur la question de la route 257b, Col des Etroits – Buttes : « Ainsi, aujourd'hui, il est surtout nécessaire de surveiller les différentes zones sensibles pour y détecter toute évolution anormale et, cas échéant, pouvoir prendre les mesures préventives appropriées. Pour l'heure, il n'y a donc pas de planification d'intervention spécifique à mettre en place. »

Fin de citation

Discussion

M. Eric Chambettaz intervient comme suit.

Citation

Une modification du Plan Général d'Affectation et un Etablissement Médico-Social quel est le lien ?

Voilà bien une dizaine d'années qu'un projet d'EMS est à l'étude. Ce projet dépend de l'acceptation d'une modification du Plan Général d'Affectation « secteur hôpital ». Le besoin de cet établissement est vital pour notre communauté, la population vieillissante attend avec impatience la réalisation de cette construction.

Eh bien, une opposition déposée par un citoyen, membre de notre honorable assemblée, représentant nos concitoyens, met en péril, voire en sursis un projet d'utilité publique. Quelle saveur amère !

Tout le Balcon du Jura connaît les conséquences que peut avoir une telle opposition. Que l'on soit opposant ou partie prenante à un projet qui fait déjà débat au sein de notre village, il est étonnant de mettre en péril la construction d'un établissement où tout un chacun pourrait venir y résider... Cette réaction est loin d'être constructive.

Est-il bien nécessaire de prendre en otage toute une région en s'opposant à une requête administrative exigée par nos lois en vigueur.

Que penser si cette opposition faisant son chemin dans les méandres de nos administrations, on verrait alors un projet d'utilité publique capoter sur la base d'une réflexion toute personnelle, voir égoïste. Le confort futur de nos anciens ou de nous-même serait mis au pilori. Mais qui mettre au pilori ?

N'oublions pas que sur le point de vue économique, un tel projet génère des places de travail et par là de l'emploi sur toute notre Commune.

Messieurs les Municipaux, je m'adresse à vous, en posant la question suivante :

- Pourriez-vous nous rappeler l'importance et les conséquences que peut apporter une opposition d'une mise à l'enquête publique, sur l'avenir d'un projet vital pour notre communauté ?

Fin de citation

M. Luc Martin déclare qu'à ce jour ce projet est à l'enquête. Le délai pour les oppositions fixé au 30 mars 2014 (un dimanche) est prolongé jusqu'au lundi 31 mars à minuit. Deux oppositions munies de deux signatures sont parvenues à la Municipalité. La procédure qui suit le traitement de ces oppositions passe par une séance de conciliation prévue par la loi cantonale sur l'aménagement du territoire. La Municipalité présentera ensuite un préavis au Conseil communal qui devra statuer, soit lever ou pas les oppositions et valider la modification du PGA. Cette procédure sera respectée. La Municipalité s'engage à tenir les délais qui seront les plus brefs possibles, au vu de l'importance de l'objet. Elle fera le maximum pour présenter un préavis à la séance du 23 juin 2014.

M. Alain Bonnevaux demande pourquoi cette intervention arrive maintenant et que l'ordre du jour n'est pas suivi.

M. Eric Chambettaz déclare que c'est en rapport avec la communication municipale, point 7.

M. Cédric Roten intervient comme suit.

Citation

Permettez-moi, en tant que membre du Conseil d'Administration du Centre de Soins, de répondre à la question qui a été posée par M. Chambettaz. En effet, le vendredi 28 mars, deux oppositions signées de 4 citoyens de la commune ont été déposées contre la modification du Plan Général d'Affectation. Ces oppositions ont un effet suspensif sur le projet d'agrandissement du Centre de Soins de Sainte-Croix.

La modification du Plan Général d'Affectation est une étape administrative obligatoire qui a pour but de permettre au Centre de Soins de mettre à l'enquête le bâtiment du futur EMS. Seul l'octroi du permis de construire dudit bâtiment permettra à la direction du Centre de Soins de déposer auprès du Conseil d'Etat Vaudois une demande définitive de cautionnement afin de bloquer les 20 millions utiles à la concrétisation de ce projet. Ces 20 millions font partie d'une enveloppe dans laquelle s'inscrivent d'autres projets. Tous les projets ne pourront pas être financés. Seuls les premiers projets qui seront prêts à passer en phase de réalisation (octroi du permis de construire) pourront profiter de ce cautionnement. L'actuel EMS du CSSC n'offre plus le confort de base exigé pour nos aînés. Nous n'avons que des chambres à 2 lits sans sanitaires intégrés et dans lesquelles on ne peut pas amener son mobilier. L'intimité n'est plus respectée du fait que les sanitaires, en nombre plus que restreints sont dans les couloirs. Les accès externes n'existent pas. Les résidents en psychiatrie de l'âge avancé ne peuvent quitter librement leur étage. Ils y sont tout simplement enfermés.

Retarder la construction du nouvel EMS, c'est garder nos aînés encore plus longtemps dans cet inconfort ! Combien de temps va-t-on les laisser vivre ainsi ? La région du Nord Vaudois est également sous dotée en lits d'hébergement. Raison pour laquelle il y a passablement de projets d'EMS en cours. Devrons-nous « expatrier » nos aînés dans un autre canton dans l'attente d'un nouvel EMS ? Si nous loupons le train, l'Etat de Vaud construira l'EMS de Sainte-Croix ailleurs. Le calendrier ne nous laisse pas de marge de manœuvre. Seul l'octroi du permis de construire pourra garantir au Centre de Soins le cautionnement de l'Etat et permettre de passer à la phase de réalisation. Il s'agit de l'avenir d'une région, de l'avenir d'un projet autour duquel les citoyens du Balcon du Jura se sont mobilisés depuis plus de 10 ans.

Le Conseil d'Administration du Centre de Soins déplore l'instrumentalisation et la prise en otage d'un projet d'intérêt public pour permettre la médiatisation d'une cause qui est déjà entendue au tribunal administratif cantonal et dans laquelle le Centre de Soins ne s'est jamais immiscé.

Tout citoyen doit prendre ces responsabilités et en assumer les conséquences. Le maintien de ces oppositions aura comme conséquence de fragiliser la structure sanitaire du balcon du Jura et de priver les habitants du Balcon du Jura du nouvel EMS.

Dans tous les cas de figure, c'est bien nos aînés, la population la plus fragile de notre région, qui en subiront directement les conséquences.

Fin de citation

M. Philippe Gueissaz remercie M. Chambettaz et M. Roten pour leur plaidoyer absolument évident pour ceux qui sont au courant. Pour tous les autres c'est incompréhensible. Comme l'a dit M. Martin, le 31 mars à minuit, le délai d'opposition s'achève. Une lettre en courrier B peut encore être postée. Il fait confiance à la Municipalité pour gérer ces oppositions dans le sens que demandent M. Chambettaz et M. Roten. C'est la Municipalité qui gère cette procédure, dans un cadre légal. Il s'étonne que l'on parle de cela ce soir. Le délai n'étant pas terminé, d'autres oppositions peuvent arriver jusqu'au 3 avril. On ne sait pas si ce sont des associations qui s'opposent ou des personnes individuelles. Il faut laisser la Municipalité faire son travail. Il remercie les intervenants d'avoir insisté sur la nécessité de réaliser ce projet dans les meilleurs délais.

M. Michel Bühler pense qu'on traverse une période difficile, ce qu'il déplore.

Le 21 mars, il a écrit un article dans le Journal de Sainte-Croix intitulé « Le beurre et l'argent du beurre ». On ne peut pas avoir à la fois des éoliennes et un hôpital tout neuf. Il pense personnellement que l'unanimité du conseil choisira évidemment l'hôpital. Il déclare que ce n'est pas raisonnable de construire un hôpital à 600 m d'une éolienne. Il faut supprimer cette éolienne. S'il y a des oppositions, une grande responsabilité repose sur les épaules de la Municipalité. Le projet de l'hôpital est connu depuis 10 ans. Elle a accordé rapidement, sans réfléchir, le permis de construire le parc d'éoliennes. Elle aurait dû prévoir que cela allait amener des complications pour la construction de l'hôpital. C'est maintenant à la Municipalité de nous sortir de cette situation difficile.

M. Jean-René Marguet déclare que le groupe UDC soutient sans réserve la position de M. Michel Bühler. La construction de l'hôpital est prioritaire au vu des prestations qu'il apporte à notre communauté. Quant à imaginer un hôpital à proximité des éoliennes ! La Municipalité serait bien inspirée d'y réfléchir et de peser les intérêts en jeu.

M. Thierry Luthringer trouve désobligeant d'instrumentaliser ces deux projets. Celui de l'hôpital est pris en otage par un autre projet. Au vu des montants engagés, si le projet de l'hôpital prend du retard, il est en danger de réalisation. Il faut mener les débats par projet séparé.

M. Paul-André Simon affirme l'on voit chaque jour le problème des éoliennes et de ses nuisances. La Municipalité doit reprendre les choses en main.

M. le Syndic rappelle que la Municipalité s'est longuement penchée sur cette étude et qu'actuellement, le dossier des éoliennes est devant le tribunal.

M. Philippe Gueissaz rappelle que cela fait 10 ans que le projet d'agrandissement et de modification de l'hôpital est à l'étude. Et cela ne fait pas plus de 18 mois que la solution de bâtir ce bâtiment à l'endroit choisi a été acceptée par le Conseil d'administration et par la commune.

Il est un anti éolien de première heure et n'a pas changé d'avis. Mais pour lui, il est évident qu'il ne faut pas s'opposer à la construction d'un EMS. Ceux qui devraient s'opposer, c'est Romande Energie. Les arguments qui ont permis de déplacer la première éolienne pourront permettre d'en déplacer une deuxième. Il ne faut pas inverser les choses.

Fin de discussion

Rapport des commissions chargées d'étudier les rapports-préavis et les préavis municipaux suivants :

- 6. No 933-14** Collège de la Poste - 4^{ème} étage - aménagement d'une classe et déménagement du PPLS (Service de Psychologie, Psychomotricité et Logopédie en milieu Scolaire) et le service santé à la Rue du Collège 2

Le rapport de la commission est lu par **M. Michel Giret**, rapporteur.

Citation

La commission s'est réunie le lundi 3 mars 2014 à la Salle de la Municipalité. Elle était composée de Mme Florence Bertrand, MM. Cyril Guinchard, Saïd Alami, Allan Mueller et du rapporteur soussigné. Etaient absents, Mme Lydia Rossy, excusée non remplacée et M. Luc Jaccard non excusé et non remplacé.

MM. Cédric Roten et José Gonzalez représentaient la Municipalité assistés de M. Daniel Burdet, contremaître au service des bâtiments. Nous les remercions de leur disponibilité, des explications et des réponses à toutes nos questions.

Suite à la réorganisation scolaire HARMOS, la nécessité d'une classe supplémentaire au collège de la Poste devient une obligation. Afin de libérer de la place, le service PPLS qui occupe actuellement l'ancien appartement de la conciergerie situé au 4^{ème} étage du collège sera déménagé à la rue du Collège 2 (bâtiment de l'ancienne gendarmerie).

L'appartement du collège sera totalement démoli et un réaménagement judicieux laissera place à deux classes de cours pleinement opérationnelles. Les frais de démolition s'élèvent à Chf 31'750.- incluant un coût d'environ Chf 1'300.- par m3 de déblais. Des études préalables ont mis en évidence la présence d'amiante dans le sol qui devra subir une décontamination spécifique pour un coût de Chf 7'500.-. Les sols, cloisons, plafonds, portes, stores, sanitaire et chauffage seront également totalement refaits. La somme de Chf 24'440.- allouée aux raccordements électriques et informatiques est dictée par les normes relatives aux établissements scolaires du canton de Vaud.

Les tableaux de classe ainsi que les beamers sont des équipements interactifs haut de gamme compatibles avec les nouvelles technologies qui peuplent les établissements scolaires modernes.

En ce qui concerne les locaux rue du Collège 2, l'appartement d'une centaine de m2 demandera beaucoup moins de transformations puisque l'agencement ne sera que peu modifié. Quatre thérapeutes pourront y travailler dans de meilleures conditions qu'au collège, notamment d'un point de vue acoustique gage d'une meilleure confidentialité.

Là aussi, les raccordements électriques et informatiques sont dictés par les normes cantonales. Il devrait néanmoins être possible d'abaisser le budget initial de Chf 21'900.- étant donné l'utilisation parascolaire de ce local.

La pertinence d'une infirmière scolaire délocalisée ne semble pas poser de problème et pourrait dans certain cas, être un atout en travaillant dans un contexte extérieur à l'école.

Du fait d'un changement d'affectation dans le cas de ces deux projets, une mise à l'enquête sera nécessaire.

Ces travaux devront être réalisés de préférence durant des vacances scolaires pour des raisons évidentes de nuisances sonores, sachant qu'ils devront impérativement être achevés pour la rentrée du 25 Août 2014.

En conclusion, la commission recommande, à l'unanimité, d'accepter le préavis No 933-14.

Conclusions

Compte-tenu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Sainte Croix

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à réaliser les travaux nécessaires pour l'aménagement d'une classe au 4^{ème} étage du Collège de la Poste, ainsi que l'installation du service PPLS et le service santé à la rue du Collège 2 ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de Chf 215'600.-. Le compte No 9143.933 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **d'amortir** cet investissement sur une période de 10 ans, la première fois au budget 2015 par le compte No 351.2.3311.
- **L'influence sur le budget** sera de l'ordre de Chf 27'000.- la première année en tenant compte des intérêts (2.5 %) et de l'amortissement du prêt. Reparti sur 10 ans, le coût représente Chf 24'650.- avec annuité constante.

Fin de citation

Discussion

M. Jean-René Marguet déteste voir des mots anglais dans les rapports. Ceci dit, il aimerait savoir ce qu'il en est des prestations faites par le personnel de la commune et qui ne sont pas chiffrées. Cela sous-entendrait que l'on finance le salaire des employés communaux au travers d'un préavis, alors qu'il figure déjà dans le budget ordinaire

M. Cédric Roten amène d'abord deux précisions.

- Dans le rapport de commission il est écrit que « Pour les raccordements électriques, il devrait être possible d'abaisser le budget initial de Chf 21'900.- » Chf 21'900.- est la somme totale pour les raccordements électriques et informatiques dans le bâtiment du Collège. Une négociation va se faire pour négocier à la baisse une partie de ce montant.

- Le rapport mentionne que « La pertinence d'une infirmière scolaire délocalisée ne semble pas poser de problème. » Il précise à ce sujet que des modifications seront faites pour lui permettre de remplir au mieux son cahier des charges en attendant que des surfaces se libèrent dans les bâtiments scolaires pour la réintégrer au sein de l'école pour une pratique plus optimale. Il s'agit d'une solution transitoire demandant quelques aménagements. Dans certains cas, ce pourrait être un atout pour les thérapeutes de travailler dans un contexte extérieur à l'école, mais pas spécifiquement pour l'infirmière scolaire.

Pour répondre ensuite à la question posée, il déclare que le budget comprend des charges et des revenus. Lorsque la Municipalité fait un préavis, elle estime les coûts en partant du principe que l'on va donner des travaux à l'extérieur. S'ils sont faits à l'intérieur, ils vont être facturés pour l'équilibre des comptes. Il s'agit de facturation interne due à la comptabilité analytique.

Fin de la discussion

M. le Président donne lecture des conclusions du rapport de la commission. Elles sont acceptées par 44 oui et 2 abstentions.

7. No 934-14 Adhésion au but optionnel « Zone Bleue » de l'Association de régionalisation de l'action sociale Jura-Nord Vaudois, ARAS

M. le Président remarque que le rapport est plus long que le préavis.

Le rapport de la commission est lu par **M. Sébastien Nobs**, rapporteur.

Citation

La Commission a siégé le 3 mars 2014 à 20h00 en Salle de municipalité. Elle était composée de Mmes Sophie Brasey Bonnevaux (remplaçant M. Alain Bonnevaux), Maria Caramia, Elfriede Tannenberger (remplaçant M. Michel Bühler), Mary-Claire André Mollet et de MM Michel Demars, Reinhard Scholz (remplaçant Mme Adeline Sottas) et du soussigné, désigné rapporteur, Sébastien Nobs.

La délégation municipale était composée de M. le Syndic Franklin Thévenaz et de M. le Municipal (et membre du comité de direction de l'ARAS) José Gonzalez. Nous les remercions pour les informations qu'ils ont apportées aux membres de la commission.

Nos remerciements vont aussi au Directeur de Zone Bleue, M. Pierre-Yves Bassin pour les informations qu'il a eu la gentillesse de nous fournir.

Pour des raisons de clarté, nous avons préféré classer par thème les informations obtenues par la commission.

L'Association de Régionalisation de l'Action Sociale

Depuis 1997, la Commune de Sainte-Croix est membre de l'Association de Régionalisation de l'Action Sociale (ARAS) qui se fixe deux buts principaux, soit :

1. Gestion du dispositif lié au Revenu d'Insertion (RI), Loi sur l'Action Sociale Vaudoise (LASV) du 2 décembre 2003 ;
2. Gestion des Agences d'Assurances Sociales (AAS), Règlement du Conseil d'Etat du 28 janvier 2004.

De plus, l'ARAS à trois buts optionnels :

1. Action en faveur des personnes touchées par la toxicomanie.
2. Service d'accueil familial de jour.
3. Le réseau Ajoval, de la région d'Orbe.

En 1997, la Commune de Sainte-Croix a accepté de souscrire au but optionnel « Service d'accueil familial de jour » et de payer de cas en cas, en attendant de savoir s'il y a un fort besoin pour le but optionnel « action en faveur des personnes touchées par la toxicomanie ».

(Rapport du préavis 643, Conseil communal du 30 juin 1997)

En 2006, la Commune de Sainte-Croix a accepté les nouveaux statuts de cette association.

(Préavis 814, Conseil communal du 30 octobre 2006)

Suite à l'augmentation du nombre de toxicomanes à Sainte-Croix, payer de cas en cas devient plus coûteux que de souscrire au but optionnel « Action en faveur des personnes touchées par la toxicomanie ». C'est pour cette raison que notre Municipalité demande à notre Conseil de souscrire à ce but.

Influence financière du préavis

La commune de Sainte-Croix subventionne déjà le but optionnel « Action en faveur des personnes touchées par la toxicomanie » avec une participation de Chf 550,- par dossier, soit Chf 13'750,- pour l'année 2013. L'adhésion au but optionnel permettrait de passer à une participation de Chf 2,50 par habitant, soit Chf 11'800,- pour l'année 2014. Ce montant

étant inscrit au Budget 2014, il n'y a pas de modification de ce dernier à effectuer. On peut féliciter la Municipalité pour son utilisation parcimonieuse des biens publics.

Action en faveur des personnes touchées par la toxicomanie

Pour ce but optionnel, l'ARAS subventionne l'Association en Faveur des Personnes touchées par la Toxicomanie (AFPT) connue pour son centre d'accueil à bas seuil Zone Bleue (c'est-à-dire un centre qui peut être fréquenté sans obligation et sans inscription dans un registre).

Cette association se donne les buts suivants :

1. Offrir à des personnes toxicodépendantes des prestations et un accompagnement spécialisé visant à la réhabilitation sociale et à l'abstinence ;
2. Créer, pour Yverdon-les-Bains et sa région, un lieu d'information, de prévention et de coordination à disposition des réseaux médicaux, sociaux et de toute personne concernée par la toxicomanie ;
3. Gérer un centre d'accueil de jour pour personnes vivant des problèmes de toxicomanie.

En 2012, l'essentiel de ses revenus sont des subventions cantonales (73%) et communales (21%).

Les rapports d'activité et le concept d'accompagnement et de prestations de Zone Bleue ont été fournis par la municipalité ou consultés sur le site internet de Zone Bleue.

En novembre 2013, une Unité de Traitement des Addictions (UTAd) a été ouverte et est gérée en partenariat avec le Département de psychiatrie du CHUV. Cette unité propose des consultations ambulatoires visant à identifier les besoins des patients dans leurs dimensions physiques, psychologiques et sociales. Elle a aussi pour but de développer des prestations de soutien envers le réseau de soins régional, tout en contribuant à la sensibilisation et à la formation continue des partenaires de terrain.

Action en faveur des personnes touchées par la toxicomanie sur notre territoire communal

Bien que nous ne pouvons pas connaître le nombre exact de personnes touchées par la toxicomanie à Sainte-Croix, nous savons que plus de 25 de nos habitants fréquentent Zone Bleue, ainsi environ 22% des usagers de cette association sont domiciliés chez nous. Ces derniers selon les informations recueillies par Zone Bleue souffrent d'isolement et de précarité sociale. Les pharmacies et les médecins de Sainte-Croix sont surchargés par ces nouveaux patients et doivent gérer des situations extrêmement complexes sur le plan de la santé et sur le plan social. De plus, l'accès aux prestations de réduction des risques est difficile et les places pour des nouveaux suivis somatiques ou traitements de substitution sont limitées.

En résumé, nous sommes dépassés par l'augmentation rapide du nombre de toxicomanes venant habiter notre commune suite à l'augmentation des prix des loyers en plaine. Nous ne sommes pas, actuellement, en mesure de fournir les services associés.

Afin de diminuer les influences négatives que peut avoir cette brusque augmentation de personnes à besoins particuliers, dès le 1er mai 2014, l'AFPT (Zone Bleue) va démarrer un projet d'éducation de proximité dans les communes du Jura Nord Vaudois, dont la nôtre. Une éducatrice a été engagée sur un contrat de durée déterminée d'une année à temps partiel pour se déplacer dans les communes de la région, afin d'effectuer un travail de proximité, de création de lien, d'orientation et de mise en lien avec le réseau médico-social. Selon le pré-projet de septembre 2013, cette éducatrice devrait être présente deux demi-journées par semaine dans notre commune. Nous espérons que la mission de cette éducatrice soit remplie de succès et qu'elle apportera un plus à notre Commission Sociale

Communale (CSC).

Conclusions

Les conclusions ont été modifiées pour correspondre au statut de l'ARAS.

Fondés sur ce qui précède, c'est à l'unanimité des membres présents, que nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Sainte-Croix

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à demander l'adhésion de la Commune de Sainte-Croix au but optionnel « Action en faveur des personnes touchées par la toxicomanie » de l'Association de Régionalisation de l'Action Sociale Jura-Nord Vaudois ARAS.

Fin de citation

La discussion n'est pas demandée.

M. le Président rappelle qu'un rapport doit refléter les délibérations de la commission.

Il donne lecture des conclusions du rapport de la commission. Elles sont acceptées par 45 oui et 1 non.

8. No 935-14 Réfection de murs de soutènement à la Rue du Chasseron et au Chemin du Rocher

Le rapport de la commission est lu par **M. Eric Chambettaz**, rapporteur.

Citation

La Commission chargée d'examiner le préavis précité s'est réunie le mardi 11 mars 2014 à 20h00 à la salle de la Municipalité. Elle était composée de MM. Alain Bonnevaux (remplaçant Sophie Brasey Bonnevaux), Olivier Guignard, Georges André (remplaçant Anthony Joseph), Jean Biétry, Reinhard Scholz, Patrick Jeanmonod (remplaçant Michaël Mollet) et du soussigné Eric Chambettaz.

Etaient présents : M. le Municipal Philippe Duvoisin, M. Jean-Michel Duvoisin, chef de service et M. Sylvain Frey, contremaitre.

La commission tient à les remercier pour avoir répondu clairement à toutes nos questions.

Préambule

Suite à la dégradation avancée de deux murs de soutènement sis à la Rue du Chasseron, derrière l'Hôtel de France et au débouché du Chemin du Rocher sous l'Avenue des Alpes, une étude a été confiée à un bureau d'ingénieurs.

Le résultat de leur investigation nous amène au préavis susmentionné. Faisant suite à une question d'un membre de la commission, les coûts mentionnés dans ce préavis sont calculés, au mieux, soit par le service des travaux ou sur la base de devis émanant d'entreprises de la place.

Travaux

Chemin du Rocher

Le mur de soutènement antérieur à 1950 situé à l'entrée du village à l'intersection du Chemin du Rocher et de l'Avenue des Alpes, arrive en bout de vie. Ayant subi de fortes pressions (trafic routier en augmentation) ce mur a la fâcheuse tendance à « verser » côté pente. Il entraîne dans sa course le trottoir qui le domine. Des travaux conséquents s'imposent ; soit démontage du mur puis reconstruction dans sa totalité. Au niveau technique : la base reposera sur une semelle en forme de T. Le trottoir sera amélioré, ainsi

que l'accès sur l'avenue des Alpes. De plus, la barrière existante qui n'est pas aux normes sera remplacée par une nouvelle, conforme et posée sur le mur terminé pour assurer la sécurité des passants.

Un petit point négatif, la bande de roulement du Chemin du Rocher sera légèrement réduite. La question du passage d'un camion à cet endroit a été posée. En réponse, il nous a été dit que le chemin sera élargi à cet endroit en aval avec du tout venant et de l'enrobé ; c'est sur du terrain communal et il nous a été garanti que cela ne posait pas de problème de stabilité. Délai probable des travaux : un bon mois.

Rue du Chasseron

Ce mur comme celui traité précédemment, a souffert du temps et des éléments. Gel et dégel ont fait leur œuvre. Les travaux sur cet ouvrage se feront en deux temps : dégrappage afin d'atteindre les parties saines puis construction d'un ouvrage de maçonnerie, en applique, épousant la forme du support. La chaussée sera améliorée sur une largeur de 50 centimètres côté aval, en créant une pente qui dirigera l'eau de ruissellement vers une grille. Pour clore le tout un garde-fou aux nouvelles normes sera installé, en sécurisant ce passage pouvant entraîner un accident.

Décision de la Commission

Après avoir reçu toutes réponses à nos questions, la commission a décidé à l'unanimité de ses membres d'accepter le préavis 935-14, et vous invite à faire de même.

Conclusions

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Sainte-Croix

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à rénover les murs de soutènement du chemin du Rocher et de la Rue du Chasseron ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de Chf 157'000.- Le compte no 9141.935 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **d'utiliser** la réserve au bilan no 9282.11 d'un montant de Chf 70'881.40 en amortissement partiel de cet investissement ;
- **d'amortir** le solde sur une période de 15 ans, la première fois au budget 2015, par le compte no 430.3311 ;

L'influence sur le budget sera de l'ordre de Chf 8000.- la première année en tenant compte des intérêts (2.5%) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur 15 ans, le coût représente Chf 7'000.- avec annuité constante.

Fin de citation

La discussion n'est pas demandée.

M. le Président donne lecture des conclusions du rapport de la commission. Elles sont acceptées à l'unanimité.

9. No 936-14 Modernisation des WC publics de la place de la Gare

Le rapport de la commission est lu par **M. Michaël Mollet**, rapporteur.

Citation

La commission chargée d'étudier le préavis Municipal no. 936-14 s'est réunie le mardi 11

mars 2014 à la salle de la Municipalité.

Elle était composée de MM. Alain Bonnevaux (en remplacement de Mme Sophie Brasey Bonnevaux), Olivier Guignard, Georges André (en remplacement de Joseph Anthony), Jean Biétry, Eric Chambettaz, Reinhard Scholz et du rapporteur soussigné.

MM. Philippe Duvoisin, Municipal, Jean-Michel Duvoisin, Chef de Service des travaux et Sylvain Frey, contremaître nous ont donné tous les renseignements et explications demandées, ce dont nous les remercions.

Comme vous le savez, les WC de la gare sont dans un état vétuste. Il est retrouvé fréquemment des seringues pleines de sang lors du passage du personnel des travaux chargé du nettoyage deux fois par jour ou six heures par semaine, ce qui peut entraîner des risques de se piquer et avoir des conséquences fâcheuses sur leur santé. En plus de cela, il a été constaté que ces WC servent à certaines personnes comme chambre d'hôtel et parfois, malheureusement, des touristes de passage dans notre village n'hésitent pas à écrire à nos autorités pour se plaindre de l'état des dites toilettes !

MM. Duvoisin et Frey sont partis sur les bords du lac Léman pour aller visiter plusieurs WC publics du modèle de ceux proposés pour notre commune. Un particulier attira leur attention, de fabrication française.

Lors de la discussion qui suivit, plusieurs sujets furent abordés.

Le nettoyage de ces WC sera automatique, tous les cinq à six passages. Notre personnel des travaux s'occupera de remettre du papier.

Particularité de cet édifice : il est traité anti-graffiti. La pose de néon UV a été planifiée.

Elle sera dépourvue d'urinoir et la matière inox a été déconseillée en raison de traces trop visibles lors des nettoyages. Il a été préféré une matière synthétique. Le petit radiateur à gaz sera remplacé par un radiateur électrique à faible consommation.

L'avantage pour le personnel de la voirie est qu'ils pourront stocker tout leur matériel à côté des WC afin d'avoir tout sur place.

Autre sujet abordé : l'ouverture des portes à l'extérieur donnant sur le trottoir. Il serait judicieux d'envisager la pose de garde-corps ou de bacs à fleurs pour éviter une mauvaise rencontre avec une passante ou un passant.

Concernant tous ces travaux, ils seront effectués par notre personnel du service des travaux en employant tout leur savoir du métier.

Concernant la question du coût, l'entreprise Travys n'a pas été consultée car tout édifice public appartient à la commune et les travaux de ce fait dépendent de celle-ci.

Le sujet des toilettes payantes a été abordé par la commission. Celle-ci a décidé par un vote de 7 oui de recommander au Conseil communal que ces nouveaux WC soient maintenus non-payants et libres d'accès. Le monnayeur sera conservé sur la porte en cas de nécessité absolue.

Ce préavis a été accepté par 6 pour et 1 abstention.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Sainte-Croix

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à moderniser les WC publics de la place de la gare ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de Chf 73'000.-. Le compte No 9143.936 est ouvert au

- bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
 - **d'amortir** cet investissement sur une période de 5 ans, la première fois au budget 2015, par le compte 440.3311.
 - **L'influence sur le budget** sera de l'ordre de Chf 16'400.-, la première année en tenant compte des intérêts (2.5%) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur 5 ans, le coût représente Chf 15'700.- avec annuité constante.

Fin de citation

Discussion

M. Sébastien Nobs donne lecture de son intervention.

Citation

Je remercie la Municipalité d'étudier une possibilité d'améliorer la salubrité des toilettes publiques. C'est en effet, un problème récurrent, non seulement à Sainte-Croix, mais dans d'autres villes. La Municipalité nous propose d'agir sur deux axes :

1. Diminution de l'offre et suppression de la gratuité.
2. Installation de toilettes à nettoyage automatique.

Pour la salubrité des toilettes publiques, la proposition de la Municipalité devrait être efficace. En effet, la diminution de l'offre et la suppression de la gratuité diminuent l'utilisation (à priori plus de 70%¹) et donc les salissures. De plus, le nettoyage automatique augmente la fréquence des petits nettoyages.

Néanmoins, le tableau peint par la municipalité est plus sombre que la réalité. J'ai entrepris depuis le 11 mars des visites quasi bi-journalières des toilettes des hommes. Bien qu'elles soient bien moins salubres que des toilettes privées, elles sont très fréquemment plus propres que les toilettes publiques d'autres villes ou des CFF. Comme pour les écopoints, la pause dominicale est synonyme d'augmentation de l'insalubrité et on constate le jour du Seigneur l'ampleur du travail fait par les employés communaux les six autres jours. Un délai d'attente de un à deux jours peut donc se produire entre un incident rendant une toilette inutilisable et la remise en ordre de ces dernières.

Avec des toilettes à nettoyage automatique, ce délai ne serait pas diminué et pourrait même se trouver augmenté si l'automate pêche, dans le sens faillit à sa fonction. De plus, financièrement, aucune indication fiable et chiffrée sur la différence de coûts entre les deux types d'édicule n'a été fournie. Les besoins n'ont pas été étudiés.

La diminution de l'offre se concrétise par la suppression des toilettes de la Poste. Et pour les toilettes de la Gare, un seul réceptacle remplacerait les cinq actuels qui sont bien pratiques lors des pics de fréquentation à l'arrivée du train. Cette diminution de l'offre peut provoquer des douleurs causées par un goulet d'étranglement entre les uretères et l'urètre en attendant de pouvoir dans le meilleur des cas se soulager dans des toilettes ou dans le pire être contraint à l'illégalité en souillant un lieu public à la place de ses vêtements.

Concernant la suppression de la gratuité, la ville de Paris a réintroduit la gratuité des toilettes publiques pour éviter les problèmes de salubrité sur la voie publique causés par une partie des 70% de personnes qui ne les fréquentaient plus en raison de leur coût. Le préavis parle de seringues retrouvées dans les toilettes. Est-il préférable de les retrouver dans le parc de la Gare ?

Je m'oppose au principe de la diminution de l'offre et de la suppression de la gratuité, car

¹ Quand les toilettes parisiennes sont redevenues gratuite en 2006, la fréquentation a plus de triplé. Entre 2005 et 2012, la fréquentation a quintuplé.

- il déplacerait les problèmes de salubrité de l'intérieur à l'extérieur des toilettes publiques,
- il peut mettre nos concitoyens dans une position inconfortable.

Je vous recommande de voter pour le renvoi du préavis à la Municipalité pour nouvelle étude et nouveau rapport devant notre Conseil. Selon l'article 76 du Conseil communal, la décision sur le renvoi du préavis doit être prise avant les votations sur les amendements et le préavis.

Fin de citation

M. le Président rappelle que l'on ne peut pas renvoyer un préavis à la Municipalité pour nouvelle étude. Le Conseil communal peut, sur demande de 1/5 de ses membres, demander le report du vote à la séance suivante. Mais ce sera le même rapport qui sera à nouveau mis en discussion. Si M. Nobs veut un nouveau préavis, il doit refuser celui-ci. Si le préavis est refusé, la Municipalité devra présenter un nouveau préavis.

Mme Aline Gygax Nobs aimerait poser une question à la Municipalité et faire quelques observations. Moderniser les toilettes de la gare pour diminuer les déprédations est positif et louable. Cependant les moyens prévus pour y arriver lui paraissent nébuleux. Quant au risque de déprédations, il ne diminuera pas forcément avec la cabine autonettoyante.

Est-ce que la Municipalité peut donner la garantie que ce système de modernisation coûteux fonctionnera et donnera les résultats escomptés ? Elle ne trouve pas raisonnable de mettre fin à la gratuité des WC publics. Il faut maintenir la gratuité non pas à court ou moyen terme, mais dans la pérennité. Elle remercie les employés communaux qui chaque jour nettoient les WC publics avec professionnalisme.

Fin de citation

M. Philippe Duvoisin répond à Mme Gygax Nobs que c'est à l'usage que l'installation fera ses preuves. Il a visité les WC des hommes et constaté qu'ils sont plus propres que celles d'autres villes, ce que M. Duvoisin ne conteste pas, mais le problème se situe dans les toilettes des dames. En effet, dans celles-ci, il y a un WC handicapés qui a une certaine surface. Il explique que ce WC est utilisé par certaines personnes qui vont s'y piquer et qu'ils ont la place pour s'étendre et dormir. C'est deux à trois fois par semaine que ces horreurs font sursauter et mettre en colère le personnel communal. Il a visité les lieux (restés fermés pour contrôle) ce matin et a pu constater par lui-même à quel point c'est scandaleux et déplorable d'y envoyer tous les jours des employés communaux.

M. Sébastien Nobs a constaté – lors de sa visite de ce soir - cet état déplorable après le week-end. C'est un fait que parfois, il peut y avoir ce genre de désagrément. Malgré tout, il estime que la Municipalité a le devoir de contrôler les lieux par exemple avec la police. Pourquoi n'arrive-t-elle pas à engager quelqu'un pour ce contrôle, de même que cela se fait pour les caissettes des journaux ?

Concernant la gratuité des toilettes, il demande à la Municipalité de présenter un projet de règlement communal assurant à nos citoyens la disposition de toilettes publiques gratuites. Toute fermeture de WC publics doit passer devant le Conseil communal.

M. Philippe Duvoisin est content que M. Nobs parle de la police puisque vendredi matin, celle-ci a dû intervenir dans ces lieux. Pourquoi ? Parce que deux personnes y avaient passé la nuit, qu'elles étaient dans le coma et qu'on ne pouvait pas les déplacer. Les toilettes étaient dans le même état que celui constaté ce soir.

Il rappelle que ce projet est à l'étude depuis deux ans. Depuis lors, M. Jean-Michel Duvoisin, chef de service, a visité des WC publics dans d'autres lieux. Des renseignements ont été pris à Lausanne et dans différentes communes, par exemple à Renens. On y constate des

griffures dans l'inox. Il faut tenir compte de l'aspect pratique, c'est-à-dire que rien ne puisse être cassé. Tout se met en marche automatiquement. Car actuellement, tout est cassé et démonté. L'installation d'un modèle efficace va perturber ces gens malveillants.

Mme Aline Gyga Nobs répète qu'elle n'accepte pas des WC payants.

M. Philippe Duvoisin déclare encore que, pour éviter que des personnes s'y enferment, les toilettes seront fermées la nuit, après l'arrivée du dernier train.

M. le Président rappelle que le Conseil communal vote le rapport de la commission. Il en rappelle les conclusions, soit :

« Celle-ci a décidé par un vote de 7 oui de recommander au Conseil communal que ces nouveaux WC soient maintenus non-payants et libres d'accès. Le monnayeur sera conservé sur la porte en cas de nécessité absolue. »

M. le Président soumet au vote le renvoi du préavis. Il est refusé par 33 non, 5 oui et 6 abstentions.

M. le Président donne lecture des conclusions du rapport de la commission. Elles sont acceptées par 31 oui, 9 non et 6 abstentions.

10. No 937-14 Mise en place d'une télégestion pour le réseau de gaz

Le rapport de la commission est lu par **M. Daniel Jaccard**, rapporteur.

Citation

La commission chargée d'étudier le préavis municipal N°937-14 s'est réunie le lundi 3 mars 2014, à 19h00, dans la Salle de Réunion du Bâtiment Communal.

Elle était composée de MM. Ludovic Heintz, Olivier Troyon, Anthony Joseph (remplaçant André Georges, excusé), Patrick Jeanmonod, Edouard Nekaka et du rapporteur soussigné.

M. Jean-Samuel Py était absent et non excusé.

MM. Luc Martin, Municipal et Jean-Michel Duvoisin, Chef des SI, représentaient la Municipalité. Nous les remercions pour tous les renseignements utiles qui ont été fournis.

Depuis la conversion au gaz naturel au début des années 80, la consommation est passée de 6 millions de m³ par année, à 35 millions de m³, 30 ans plus tard, ce qui démontre bien l'évolution de ce réseau en termes de clientèle et de complexité.

Cette évolution a engendré plusieurs travaux de renforcement et a nécessité des points d'injection supplémentaires sur le réseau de distribution.

En ce qui concerne la sécurité, et notamment la surveillance automatique, nous disposons actuellement de simples alarmes signalant des anomalies de pressions de transport et /ou de distributions, contrôlée en deux endroits géographiquement distinct, l'une à la station de la rue William-Barbey et l'autre à la station Vers-chez-Jaccard.

Afin de se rendre compte de l'importance de la surveillance d'un tel réseau, il faut savoir que si la pression de celui-ci tombe à zéro, il est nécessaire de purger la totalité des conduites jusqu'aux clients, avant d'effectuer la redistribution du gaz. Je ne vous explique pas les complications que cela impliquerait en plein hiver.

En termes de supervision, nous ne possédons à l'heure actuelle aucun système qui nous permet de visualiser, contrôler et gérer à distance le fonctionnement des stations concernant les débits, les pressions, ainsi que les anomalies qui pourraient y apparaître.

Afin d'apprécier la ressemblance de la mise en place d'une télégestion pour le réseau du gaz, la commission a visité le système de surveillance du réseau d'eau, ce qui nous a permis de mesurer les nombreuses possibilités combinant les technologies de l'informatique, de l'électronique et des télécommunications, ces moyens techniques permettent de disposer

où que l'on se trouve, d'une vision en temps réel du fonctionnement des installations géographiquement séparées.

Le personnel communal a pu se familiariser avec les différents supports informatiques attenants et chaque collaborateur appelé à effectuer le service de piquet est maintenant formé pour cette utilisation en vue d'optimiser la gestion du réseau du gaz.

Concernant, les différentes caractéristiques de ce système, celles-ci sont énoncées d'une manière précise dans le préavis.

Le poste de commande, à l'instar des PC déjà en service pour le réseau d'eau potable communal et de l'ACRG, sera installé à l'Hôtel de Ville.

Sans rentrer dans les détails, que vous pouvez consulter dans le préavis, voici le descriptif des coûts du projet :

a) Station de Vuiteboeuf :	Chf	24'500.-
b) Station des Playels :	Chf	28'500.-
c) Station du Gazomètre :	Chf	22'600.-
d) Station Usine à gaz :	Chf	30'800.-
e) Station PC Central :	Chf	8'600.-
f) Autres frais et Divers :	<u>Chf</u>	<u>20'000.-</u>
Montant total :	Chf	135'000.-

En ce qui concerne le choix du prestataire, et au vu de l'expérience concluante vécue avec la société Pilet SA sur le réseau communal d'eau et celui de l'ACRG, il est évident que l'on ne va pas s'orienter vers un autre produit pour ce projet et rester ainsi parfaitement compatible.

Outre la formation déjà acquise par le personnel communal, les avantages pour le suivi de la maintenance avec un seul partenaire et le service 24h / 24 de ces systèmes complexes sont des éléments déterminants pour reconduire notre confiance avec cette entreprise.

De plus nos services communaux ont pu évaluer et comparer auprès d'autres sociétés le rapport prix, qualité, services, qui correspondent parfaitement à ce que nous attendons d'un tel prestataire.

Conclusions

Fondé sur ce qui précède, c'est à l'unanimité des membres de la Commission, que nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Sainte-Croix

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à mettre en place une télégestion pour le réseau du gaz ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de Chf 135'000.-. Le compte n° : 9144.937 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **d'amortir** cet investissement sur une période de 5 ans, la première fois au budget 2015, par le compte n° : 832.3311.
- **L'influence sur le budget** sera de l'ordre de Chf 30'400.-, la première année en tenant compte des intérêts (2.5%) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur 5 ans, le coût représente Chf 29'100.- avec une annuité constante.

Fin de citation

La discussion n'est pas demandée.

M. le Président donne lecture des conclusions du rapport de la commission. Elles sont acceptées à l'unanimité.

11. No 938-14 Aménagement pour les terrains de pétanque

Le rapport de la commission est lu par **M. Ludovic Heintz**, rapporteur.

Citation

La commission chargée d'étudier le préavis municipal N°938-14 s'est réunie le lundi 3 mars 2014, à 20h00, dans la Salle de Réunion du Bâtiment Communal.

Elle était composée de MM. Daniel Jaccard, Olivier Troyon, Anthony Joseph (remplaçant Georges André excusé), Michaël Mollet (remplaçant Patrick Jeanmonod), Edouard Nekaka et du rapporteur soussigné.

M. Jean-Samuel Py était absent et non excusé.

MM. Philippe Duvoisin et Cédric Roten représentaient la Municipalité. Ils étaient accompagnés de M. Daniel Burdet, contremaître et responsable des Bâtiments. Nous les remercions pour tous les renseignements qui ont été fournis.

Comme expliqué dans ce préavis, le Club de Pétanque de Sainte Croix existe depuis 25 ans.

Il exerce ses activités au bord du Collège de la Gare et compte 66 membres actuellement et 17 licenciés. Tous ces membres sont réunis dans une société. Société locale qui gère le développement du Club, l'organisation des rencontres ou tournois ainsi que la gestion financière de celui-ci. Ce Club organise des rencontres au niveau Suisse lors du Championnat Suisse (dont il a récemment fini 3^{ème}), lors de la Coupe Vaudoise, pour le Passeport-Vacances, et pour des rencontres interscolaires.

Nous avons également discuté lors de cette séance :

- de l'emplacement du terrain actuel et du positionnement futur de la prochaine zone de jeu (dimensions 15 mètres par 4 mètres, modifiables en fonction de la compétition),
- des données techniques relatives à une augmentation de la couverture du toit des espaces relatifs au stockage du matériel (assainissement de l'espace de l'ancien abri à vélos pour des problèmes d'étanchéité),
- de la participation de la société à hauteur de Chf 15 000.- aux coûts prévisibles pour les travaux de réaménagements (modalités de financement),
- de l'installation d'un éclairage (tout en prenant en compte l'aspect sécuritaire du lieu et préventif pour éviter que ne s'y installe qui que ce soit).

Et encore de l'entretien de ces anciens et nouveaux espaces.

Tous ces sujets ont été développés et appuyés de données visuelles pour les futurs emplacements et expliqués dans le détail (données techniques) par les représentants municipaux.

La commission a aussi relevé le fait que cette demande d'aide d'une société locale a fait l'objet d'une planification au budget 2014 sur le plan d'investissement voté lors de la dernière séance du Conseil Communal. Nous avons également salué la participation financière de cette société. La discussion a été cordiale, productive et favorable à son aide.

Ce préavis a été accepté à l'unanimité des membres.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Sainte Croix

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide:

- **d'autoriser** la Municipalité à effectuer les aménagements pour les terrains de pétanque;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de Chf 51'800.--. Le compte N°9170.938 est ouvert au bilan à cet effet;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment;
- **d'amortir** cet investissement, sous déduction de la participation de la société, sur une période de 5 ans, la première fois au budget 2015 par le compte 170.3311.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de Chf 11'700.-, la première année en tenant compte des intérêts (2,5 %) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur 5 ans, le coût représente Chf 11'200.- avec une annuité constante.

Fin de citation

La discussion n'est pas demandée.

M. le Président donne lecture des conclusions du rapport de la commission. Elles sont acceptées par 45 oui avec 1 abstention.

12. No 939-14 Chalet Le Forestier - aménagements extérieurs

Le rapport de la commission est lu par **Mme Claudine Gaillard**, rapporteur.

Citation

La commission s'est réunie le lundi 10 mars 2014 à 19 h. dans la salle de la Municipalité.

Elle était composée de Mme Elfriede Tannenberger (remplaçant M. Thierry Luthringer) et de MM. Frédéric Bertrand, Jean-Paul Krattiger, Paul-André Simon, Antonio Buyo, Michel Buehler (remplaçant Mme Isabelle Dessonnaz) et Mme Claudine Gaillard, rapporteur soussigné.

La Municipalité était représentée par M. Philippe Duvoisin, Municipal, accompagné de M. Benoit Margot, garde forestier.

Comme nous l'ont souligné, M. Philippe Duvoisin et M. Benoit Margot l'objet de ce préavis porte sur l'urgence de l'aménagement extérieur du chalet, Le Forestier.

En date du 14 mai 2013, une demande a été adressée aux améliorations foncières pour l'obtention d'une subvention, qui à ce jour est restée sans réponse. Pourquoi l'urgence ? 40 ans plus tard, les infrastructures vieillissantes deviennent par endroit préoccupantes et ne sont plus adaptées aux besoins de l'agriculture d'aujourd'hui. Ce chalet qui est situé à une intersection entre la route qui va de La Chaux aux Granges-Jaccard est une zone humide et lorsque de fortes pluies se produisent les ruissellements provenant de la route et du talus, occasionnent le débordement de la fosse à purin. Il faut également savoir qu'en contrebas, se trouve un ruisseau qui en aval trouve une zone de protection des eaux (zone S2).

Descriptif des travaux

Afin de solutionner ces problèmes et permettre aux exploitants des conditions de travail acceptables, les mesures suivantes sont proposées :

1. Création d'une aire d'attente bétonnée pour le bétail, d'une surface de 115m² en prolongement de celle existante. Cela permettra au bétail de stationner au propre et facilitera le nettoyage des abords de la loge.
2. Création d'une nouvelle fosse d'une capacité de 25m³, afin de permettre la récupération du purin s'écoulant de la place bétonnée et ainsi éviter son déversement en contrebas en direction du ruisseau de la Mouillette.
3. Pose de drainages en amont du bâtiment, ainsi que la création d'une cunette côté Est pour canaliser les eaux de ruissellement provenant de la route et du talus herbeux.

4. Remise en état et élargissement du chemin en matériaux graveleux permettant l'accès à la loge côté Ouest. On disposera au final d'une largeur aménagée d'environ 8 mètres permettant à la fois le passage des véhicules et celui des troupeaux.
5. Pose de cheneaux pour la récupération des eaux de toiture.

Diverses demandes d'explications ont été émises par les commissaires, nous remercions la Municipalité et M. Margot de la précision de leurs réponses.

Fermage

Le fermage du pâturage du "Forestier" s'élève actuellement à Chf 4'000.-/an.

Les baux à ferme liant la Commune aux exploitants sont conclus pour une durée de 6 ans, soit pour la période qui court de 2013 à 2018.

La Municipalité reprendra contact avec les fermiers à l'issue des travaux pour réévaluer le fermage.

Coûts prévisibles

Les Chf 114'000.- sont basés sur les devis demandés aux entrepreneurs de la place.

Amortissement partiel par prélèvement sur les provisions

Dans le sens de la demande de la commission de gestion 2012 qui préconisait d'évaluer l'utilité des provisions, la Municipalité propose d'utiliser les réserves inscrites aux comptes 9282.28 et 9282.29 concernant l'aménagement des terrains et parcs.

Ainsi le montant de Chf 114'000.- à amortir est réduit de Chf 54'191.45 correspondant au montant total de ces provisions.

C'est à l'unanimité que la commission a adopté le préavis No 939-14.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante:

Le Conseil communal de Sainte-Croix

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide:

- **d'autoriser** la Municipalité à effectuer les aménagements extérieurs au chalet "Le Forestier" ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de Chf 114'000.- le compte No 9143.939 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **d'utiliser** les réserves au bilan No 9282.28 et 9282.29 d'un montant total de Chf 54'191.45 en amortissement partiel de cet investissement ;
- **d'amortir** le solde de cet investissement sur une période de 5 ans, la première fois au budget 2015 par le compte No 322.3311.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de Chf 13'500.- la première année en tenant compte des intérêts (2.5%) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur 5 ans, le coût représente Chf 12'900.- avec annuité constante.

Fin de citation

Discussion

M. Pierre-Alain Gerber remercie Mme Claudine Gaillard pour son rapport tout en remarquant que les interventions des membres de la commission n'y figurent pas.

Fin de discussion

M. le Président donne lecture des conclusions du rapport de la commission. Elles sont acceptées par 45 oui et 1 abstention.

13. Motion

M. Pierre-Alain Gerber donne lecture de la motion du groupe socialiste.

Citation

Je parcours régulièrement le village et nos hameaux pour y déposer des affiches concernant les diverses campagnes politiques de mon parti. Malheureusement, je constate l'état lamentable de plusieurs endroits d'affichage officiel, spécialement dans les hameaux.

A La Chaux, le panneau a tout simplement été enlevé, car complètement pourri. C'est pratiquement la même chose à La Sagne et au Château. A La Vraconnaz, il est caché au fond du local à poubelle. A L'Auberson, c'est un peu mieux, mais bien trop petit, vers le collège et à l'entrée côté Sainte-Croix. Je vous défie de coller du scotch sur un panneau métallique en hiver.

A Sainte-Croix, un chevalet devant la poste qui déborde à longueur d'année et celui devant les anciens jeux de la Rue Neuve a été supprimé lors de la construction du garage avec mosaïque.

Je termine là cette liste exhaustive.

L'affichage ne sert pas seulement pour la politique mais est aussi un moyen de communication important et bon marché pour la vie associative de notre communauté. Si des emplacements officiels suffisamment grands et pratiques sont mis à disposition, cela évite également l'affichage sauvage et diminue la pratique d'arrachage systématique ou recouvrement des affiches encore valables pratiqué par certains.

C'est pourquoi, basé sur ce qui précède et en vertu de l'article 58, point b du Règlement communal, j'ai l'honneur de déposer, au nom du groupe socialiste, la motion suivante :

- Dans le but d'améliorer et d'augmenter les possibilités d'affichages officiels, il est demandé à la Municipalité, par voix de motion, d'élaborer un préavis pour un nouveau concept d'affichage officiel sur l'ensemble de la commune.

Fin de citation

M. Philippe Duvoisin répond que l'ensemble de l'affichage sera revu à l'entrée et à la sortie du village, ainsi que dans les hameaux. Ce projet est à l'étude.

M. le Président soumet au vote la motion. Celle-ci est acceptée par 45 oui et 1 non.

14. Postulat

M. Alain Bonnevaux donne lecture d'une proposition de postulat.

Citation

Je regrette tout d'abord que le débat sur la MPGA prenne autant de vigueur avant même la clôture du délai d'opposition et que la confidentialité ait été bafouée. La virulence du débat en terme de « irresponsable et inconscient », prise d'otage, perte de Chf 25'000.- a fait grandir l'animosité entre conseillers.

Lorsque l'on avance une perte de Chf 25'000.-, quelle valeur accordez-vous à notre santé, à nos aînés, nos enfants et à nos petits-enfants ? Celle-ci ne justifie-t-elle pas des études plus approfondies, étant donné que la municipalité connaît les deux projets depuis plus de 10 ans ? Pourquoi s'acharner sur le projet des éoliennes qui vont poser problèmes.

Dans la mise à l'enquête publique de la MPGA, on constate :

1. Dans le plan de la MPGA, l'emplacement du futur projet d'agrandissement du bâtiment de l'hôpital et des appartements protégés côté nord-ouest sera de 400 à 600 m du parc éolien de Sainte-Croix.

2. Aucune étude d'impact sur les incidences que pourraient avoir ces machines sur le bien-être, la santé des résidents, des malades, du personnel soignant, ainsi que des médecins, ne fait partie du dossier.
3. Les problèmes avérés et confirmés par de nombreux articles scientifiques ont été oubliés. Pour ce projet dont a) le bruit b) les infrasons c) les ultrasons d) les effets stroboscopiques, etc sont donc absents.

Je me permets donc de faire un retour en arrière.

1. L'enquête publique des éoliennes a eu lieu du 8 janvier 2011 au 7 février 2011.
2. Le 21 février 2011, le Conseil communal de Sainte-Croix a adopté le règlement en faveur des énergies éoliennes et décidé de soumettre à un référendum spontané le oui ou non aux 7 éoliennes.
Explication : selon la municipalité, il fallait voter oui au règlement pour obtenir la possibilité du référendum sans autre possibilité.
3. La votation a été fixée au 5 février 2012 sur la base du projet des 7 éoliennes dont la No 1 située à 450 m des premières habitations et à 500 m de l'Hôpital. Les éoliennes No 5, 6, 7 étant distantes de 350 m des premières habitations.
4. Le 4 janvier 2012, soit un mois avant le vote, la municipalité et Romande Energie ont fait un communiqué de presse pour informer la population de la suppression de l'éolienne No 1. La No 2 se trouvant alors à 630 m des habitations et à 700 m du bâtiment actuel de l'hôpital, mais les No 5, 6, 7 toujours à 350 m des habitations.
On peut justement estimer que la Municipalité et Romande Energie ont voulu influencer le vote, étant donné que l'agrandissement de l'hôpital était déjà en projet. Au nord-ouest de l'actuel bâtiment et ce n'est pas pour faire plaisir à quelques habitants mais bien d'admettre les nuisances.
5. La mise à l'enquête publique du 3 janvier 2014 au 30 mars 2014 du MPGA de l'hôpital donne une nouvelle dimension à ces projets. Car si l'agrandissement voit le jour, ce que tous les Ste-Crix désirent, le nouveau bâtiment sera à nouveau proche de 600 m de l'éolienne No 2, tout en gardant les éoliennes 5, 6, 7 à 350 m.

On ne peut pas tout avoir, ce d'autant que nous ne connaissons pas :

1. Le type d'éoliennes choisies
2. L'emplacement exact des No 2 à 7
3. Leurs caractéristiques
4. Leurs hauteurs définitives

Les promoteurs se bornent à expliquer :

5. Construisons ces machines et on verra.
6. Des analyses de tout genre seront faites pendant 5 ans.
7. Des arrêts pourront être programmés.
8. Que les infrasons et les ultrasons sont exclus des protections et du champ d'application. En la matière que le facteur bruit est trafiqué – 300 km/h.
9. Toutes les études ont été faites sur la flore et la faune, sauf sur l'être humain.

Le projet de l'hôpital demande la sérénité, la tranquillité et le calme.

Le projet d'éoliennes va produire du bruit, du mal-être avec ses conséquences.

C'est pourquoi je dépose un postulat selon les art. 58a et 80 du Règlement du Conseil communal et de l'art. 12 du Règlement de police.

Je demande à la Municipalité de retirer le permis de construire des éoliennes en appliquant le principe de précaution pour l'intérêt public de l'hôpital.

Fin de citation

Discussion

M. le Président demande à M. Alain Bonnevaux si le postulat doit être remis à la Municipalité ou à une commission, pour étude.

M. Bonnevaux répond qu'il doit être remis à la Municipalité.

M. Olivier Renaud a réfléchi et croit qu'on est en train de faire fausse route dans la mesure où des procédures sont en cours et que des projets suivent ces procédures. On ne peut pas - pour la sécurité du droit et vis-à-vis de la population -, sur la base d'un postulat aussi compréhensible qu'il soit, revenir sur des décisions prises. Son sens démocratique lui fait question. Les citoyens de Sainte-Croix ont voté, comme cela avait été demandé. Dans d'autres communes où ces questions ont été posées, le vote n'avait pas la même valeur que celui qui a été fait à Sainte-Croix. Personnellement, il s'oppose à ce postulat.

M. Jean-Claude Piguet appuie les propos de M. Renaud. Il faut être réaliste. On ne peut pas refaire l'histoire. Tout le monde est unanime : il faut réaliser cet EMS. Les oppositions faites n'influenceront en rien le projet du parc éolien. Mais l'inverse n'est pas vrai par rapport à l'EMS. On va aller de décisions du tribunal à d'autres décisions. Cela peut durer encore des années. Les opposants au parc éolien - ils ont le droit de l'être - risquent de nous faire perdre quelque chose sans rien gagner à leur cause. Il ne souhaite pas aller dans le sens de ce postulat.

M. Alain Bonnevaux affirme que notre santé est plus importante qu'un délai pour quelques millions. Il revient sur l'article 12 du Règlement de police.

M. Thierry Luthringer rappelle qu'il existe des règles qui sont mises à disposition de tout le Conseil communal. Ce qui est dangereux aujourd'hui, c'est de mettre en otage le projet de cet EMS. Les normes actuelles prévues pour les EMS sont respectées dans ce projet. Elles ont été étudiées par des commissions scientifiques.

A moyen terme, c'est l'avenir de l'hôpital et du Centre de soins qui est remis en cause si l'EMS ne peut être construit.

Il déclare que les leçons peuvent être données dans les deux sens. Les règles démocratiques permettent de poser un certain nombre de questions. Mais on ne peut pas utiliser le projet de l'hôpital comme otage d'un autre projet.

M. Michel Bühler rappelle que les scrupules de M. Renaud l'honorent mais ils n'ont pas pesé lourd en 1999 quand le peuple de Sainte-Croix a refusé le parc éolien. Cela n'a pas empêché le canton et les Municipalités de continuer. Le mot otage utilisé doit l'être avec prudence. Il a le sentiment que le Conseil communal a été pris en otage quand il s'est agi de demander au peuple de voter.

M. Renaud avait dit que cette question était simple : « Voulez-vous des éoliennes, oui ou non ? » La Municipalité a sorti un règlement tarabiscoté en nous déclarant qu'il fallait l'accepter pour que le peuple puisse se prononcer. Personnellement, il a le sentiment d'avoir été alors pris en otage. Il a été dit tout à l'heure qu'il ne faut pas mettre ensemble deux choses différentes. Il se trouve que les faits sont têtus. M. Luthringer oublie la topographie, la géographie. Car ces deux projets différents sont à proximité l'un de l'autre. L'un va influencer l'autre, car ils sont liés.

M. Olivier Renaud rappelle que si on appliquait ce principe, il n'y aurait pas d'AVS en Suisse. C'est au 3^e vote que cela a été accepté. Le premier vote a été fait par des gens qui n'avaient pas du tout la même opinion que quelques années plus tard. Concernant les éoliennes, c'était un vote sur un crédit d'étude. Il a de la peine à comprendre qu'on ne laisse pas les procédures se poursuivre et qu'on ne fasse pas confiance aux tribunaux. Il invite les conseillers à refuser ce postulat.

M. Alain Bonnevaux a l'impression que les gens qui vont habiter à 350 m des éoliennes ont été pris en otage, bien avant qu'on prenne l'hôpital en otage. Il ajoute que les procédures peuvent s'arrêter n'importe quand. Il suffit pour cela d'un retrait.

M. le Président relit le règlement du Conseil communal au sujet du postulat.

Après que qu'il ait été proposé de voter par bulletin secret, le vote nominal est accepté.

C'est par 26 non 18 oui et 2 abstentions que le Conseil communal refuse de transmettre ce postulat à la Municipalité.

15. Interpellations, propositions, questions

M. Daniel Jaccard a lu dans le 24 Heures de ce jour que « les délits ont augmenté de 32 % dans la commune du Balcon du Jura par rapport à 2013. » Cela le surprend et il trouve cette situation dommageable. Alors que les bénévoles des associations - qu'elles soient touristiques ou autres - disent qu'il fait bon vivre à Sainte-Croix... Heureusement que M. Cédric Roten a pu un peu corriger le tir en disant qu'il faut être extrêmement prudent avec les chiffres. Il demande néanmoins à la Municipalité une explication sur ce genre de statistique.

M. Jean-René Marguet a compris que des délits comptent triple parce qu'ils deviennent cumulatifs. C'est pourquoi le chiffre n'est pas tout à fait juste.

M. Cédric Roten déclare qu'il faut lire les statistiques avec prudence. S'il prend le chiffre tel qu'il a été donné, il garde ses enfants à la maison de peur qu'il leur arrive quelque chose. Une infraction, comme un vol, peut apparaître 3 voire 4 fois. C'est ce nombre-là qui est repris dans les statistiques. Elles se basent sur une année et l'année suivante. Pour qu'elles soient cohérentes, il faudrait faire le calcul sur une période de 10 ans. Si l'on demande à la police d'intervenir d'une manière plus forte dans les cas de drogue, par exemple, le nombre de délits va exploser en une année. Qu'est-ce que cela signifie ? La gendarmerie est-elle mieux intervenue sur cette problématique ou y a-t-il eu plus de délits ?

Pour aborder cette question, il a discuté avec le journaliste en lui signalant notamment qu'il passe une heure par semaine avec le chef de poste. Cela lui évite de découvrir seulement une fois par année le chiffre brut dans les statistiques vaudoises.

La Municipalité est attentive, elle est consciente des incivilités et met tout en œuvre pour maintenir la sécurité sur le territoire communal.

M. Pierre-Alain Gerber donne lecture de l'intervention de **Mme Martine Cuennet**. Elle demande si la Municipalité peut confirmer que les passages piétons de la commune seront à nouveau repeints et à quelle date.

M. Philippe Duvoisin répond que la Municipalité attend le feu vert du canton.

La totalité de l'étude doit venir en retour. Il s'agira de créer d'autres passages piétons, d'en éliminer et d'en repeindre. Les travaux seront entrepris ce printemps.

Les passeports cinéma sont remis aux conseillères et conseillers communaux.

La séance est levée à 22h46.

Le Président du Conseil communal :



Yvan Pahud



La Secrétaire :



Martine Cuennet